

06-56

Pour diffusion immédiate
Le 23 mai 2006

INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : LEAR CORPORATION CANADA LTD. REÇOIT UNE AMENDE DE 125 000 \$

WINDSOR (Ontario) – Lear Corporation Canada Ltd., une entreprise établie à Kitchener, en Ontario, qui distribue des systèmes pour l'intérieur de véhicules automobiles, a été condamnée aujourd'hui à payer une amende de 125 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Son infraction a occasionné de graves blessures à un employé de son usine de Windsor.

Le 3 janvier 2005, un travailleur se tenait sur un convoyeur à une hauteur de près de 3,35 mètres (11 pieds), quand il est tombé et a heurté le plancher en ciment qui se trouvait sous lui. Il se préparait à enlever une partie d'un convoyeur qui était en train d'être démantelé et déplacé. Le travailleur a subi des lacérations et s'est fracturé le dos, le crâne et le nez. Il doit se déplacer en fauteuil roulant. L'accident est survenu à l'usine que l'entreprise exploite à Windsor (1600, chemin Lauzon).

Une enquête du ministère du Travail a révélé que le travailleur ne portait pas un dispositif antichute.

La société Lear Corporation Canada Ltd. a plaidé coupable et admis avoir manqué à son devoir de constructeur, n'ayant pas veillé, conformément à l'article 26.1 du règlement relatif aux chantiers de construction, à ce que le travailleur fût bien protégé contre une chute, ce qui représente une infraction à l'alinéa 23(1)a) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par M. Robert Ponton, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Windsor. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 que prévoit la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte particulier du gouvernement provincial dont le but est d'aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :
Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Line Forestier
Procureure de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-7987

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
251, rue Goyeau, salle d'audience n° 302
Windsor (Ontario)

Juge : Monsieur le juge de paix Robert Ponton

Date et heure : Le 23 mai 2006, à 11 h 30

**Partie
défenderesse :** Lear Corporation Canada Ltd.

Affaire : Infraction à la
Loi sur la santé et la sécurité au travail

Available in English

www.labour.gov.on.ca